



Visite ministérielle en Guyane : Annick Girardin, ministre des Outre-mer, fait le point sur les projets à Saint Laurent du Maroni avec l'EPFA Guyane Nicole Belloubet, garde des Sceaux, annonce la création d'un tribunal de grande instance et d'un centre pénitentiaire dans un périmètre de l'opération d'intérêt national Guyane

Établissement Public
Foncier et d'Aménagement
de la Guyane
La Fabrique Amazonienne
14, Esplanade de la cité d'affaire
CS 30059
97351 MATOURY

www.epfag.fr
twitter : @EPA_Guyane

Contacts presse

EPFA Guyane
Cécile Ducrocq
06 94 48 24 50
communication@epfag.fr

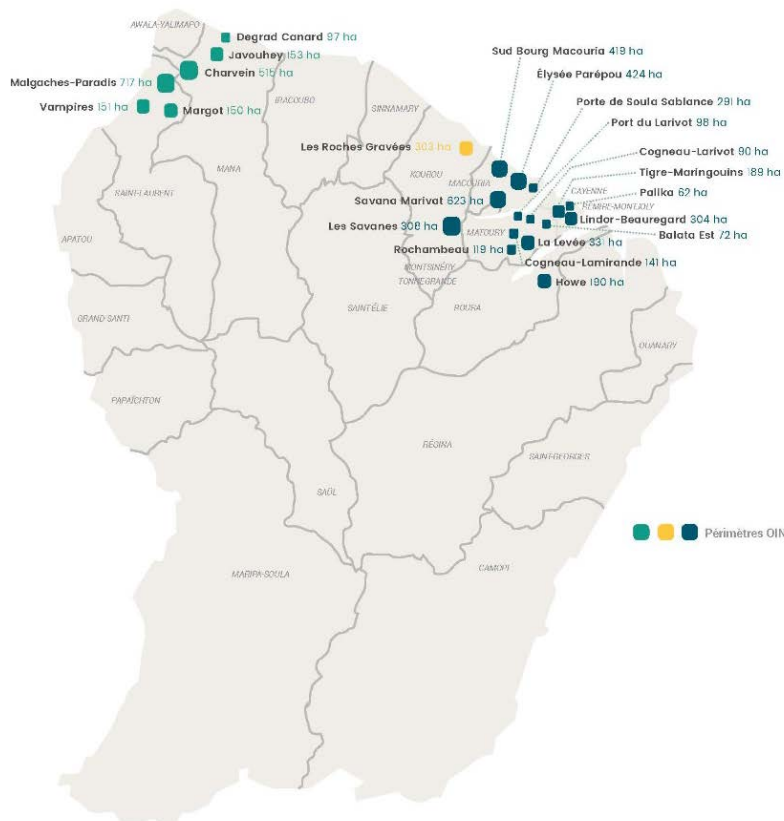
Agence Manifeste
Rachel Brunella
06 21 03 08 30
rachel.brunella@manifeste.fr

Seul territoire continental d'outre-mer et de loin le plus étendu, la Guyane est confrontée à des questions majeures en termes d'aménagement du territoire et de développement pérenne et durable. La création de la première opération d'intérêt national (OIN) ultramarine, mise en œuvre par l'EPFA Guyane, vise à inscrire ce territoire dans une démarche de développement durable et de gestion raisonnée de l'espace, combinant logement, transports et développement économique. Lors de leur séjour en Guyane du 1^{er} au 4 septembre, Annick Girardin, ministre des Outre-Mer, accompagnée de Nicole Belloubet, garde des Sceaux, ont fait le point sur les projets urbains conduits par l'EPFA Guyane dans le cadre de l'opération d'intérêt national (OIN), du programme de renouvellement Urbain (NPNRU) et de l'opération Cœur de ville. Les ministres ont profité de leur passage à Saint Laurent du Maroni pour visiter le quartier de la Charbonnière où l'EPFA Guyane innove pour faire émerger un modèle économique d'habitat adapté aux familles en situation de précarité. De son côté, Nicole Belloubet, a annoncé la création d'un TGI et d'une prison sur le secteur margot en périmètre OIN.

L'opération d'intérêt national : un nouvel outil pour accompagner le développement du territoire

Un an et demi après sa création par décret du 14 décembre 2016, pour répondre aux besoins de développement économique, à la pénurie de logements et d'équipements publics de manière concertée entre les collectivités territoriales, l'État et l'EPFA Guyane, l'OIN est entrée dans sa phase opérationnelle. Des études démarrent sur les trois bassins de vie (la Communauté de Communes des Savanes, la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral, la Communauté de Communes de l'Ouest de Guyane) et les premiers grands travaux sont prévus dès la saison sèche 2020.

Les 3 bassins de vie de l'OIN en Guyane



À l'horizon 2030, l'objectif principal est de permettre la construction d'environ 30 000 logements accompagnés des infrastructures et services nécessaires. Le besoin, à partir de 2022, est estimé à 6 600 logements neufs par an, en hypothèse basse. Les projets répondent à des critères de mixité sociale, de durabilité, d'adaptabilité

des habitations. Pour Denis Girou, directeur général de l'EPFA Guyane : « Il s'agit de rattraper le retard et d'anticiper les besoins de la Guyane pour loger ses habitants et résorber l'habitat informel ».

En matière de développement, la constitution d'un tissu économique à l'échelle du territoire est, avec les questions de logement, de services publics et de transport, une préoccupation majeure pour l'aménagement de la Guyane. L'EPFA s'est notamment engagé dans un processus de structuration du marché de l'immobilier d'entreprise, en favorisant l'émergence de nouveaux acteurs locaux, d'investisseurs ou encore de développement de pôles touristiques.

À Saint-Laurent du Maroni : faire émerger un modèle de ville amazonienne durable

Saint-Laurent du Maroni, ville frontalière du Surinam, connaît une explosion démographique sans précédent. Elle devrait accueillir trois fois sa population d'ici 2030 (soit 135 000 habitants selon le scénario central de l'AFD). Cette dynamique implique de corriger des dysfonctionnements majeurs et d'imaginer un nouveau modèle urbain.

À la demande de la ville, l'EPFA Guyane a produit plusieurs documents d'orientation qui s'articulent dans le temps : le master plan (2060), le plan programme (2035) et travaille sur le nouveau programme de renouvellement urbain (NPRU). L'objectif est de faire émerger un modèle de ville amazonienne durable et connectée, qui répond aux besoins de la population et des générations futures.

Des projets opérationnels sont déjà lancés. **Annick Girardin a ainsi pu visiter le site de la**

Charbonnière, qui a été retenu au titre du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPRNU). Achevé en 1984, ce quartier était, à l'époque, la première opération de réhabilitation de l'habitat insalubre (RHI) de Guyane. Projet novateur, il a permis de produire des logements sociaux en auto-construction, en privilégiant la filière bois. 35 ans, plus tard, la population a augmenté et le quartier se dégrade. L'objectif, aujourd'hui, est d'intervenir dans un périmètre de 135 ha, en développant une nouvelle démarche de co-construction avec les habitants.



Le quartier de la Charbonnière qui a été retenu au titre du nouveau programme national de renouvellement urbain

Pour Denis Girou, directeur de l'Epfa Guyane « La production de logements constitue à Saint Laurent du Maroni un enjeu majeur, l'augmentation de l'offre sociale et intermédiaire est la nécessité première. Il s'agit de maîtriser et diversifier les développements de l'habitat, en mettant en œuvre des opérations efficaces d'éradication de l'insalubrité, et améliorer la vie des habitants avec la construction d'espaces publics».



Photo 1 *



Photo 2 **

À Saint-Laurent du Maroni : Nicole Belloubet annonce la création du TGI et d'un centre pénitentiaire en périmètre OIN

Nicole Belloubet s'est, quant à elle, rendu au carrefour Margot, un périmètre OIN d'environ 150 ha, à vocation économique, dans une logique de mixité fonctionnelle, destiné à devenir le quartier d'entrée de ville. L'EPFA Guyane programme déjà d'y intégrer des éléments existants et futurs tels que le tribunal de grande instance et le centre pénitentiaire mais aussi des jardins familiaux, un site archéologique du baigne ou encore un équipement scolaire et des activités économiques. La garde des Sceaux a profité de sa venue sur le site pour officialiser les futurs aménagements liés à son ministère et pour lesquels les chantiers débiteront dès 2020. Les deux constructions des bâtiments judiciaires couteront 200 millions d'euros et permettront la création de 300 emplois pérennes.

L'EPFA Guyane intervient également dans d'autres secteurs de Saint-Laurent du Maroni pour **faire émerger un modèle économique d'habitat adapté aux familles en situation de précarité**. Il mène notamment une expérimentation d'auto-construction dans le cadre d'un projet d'organisme foncier solidaire (OFS) en partenariat avec la Caisse des Dépôts et Consignations.

Photo 1 : Denis Girou, DG de l'EPFA Guyane (de dos) avec Soayouba Tiemtore, Chef de projet du renouvellement urbain à l'EPFA Guyane présentent aux ministres les travaux menés dans le cadre du NPNRU.

Photo 2 : Présentation et échanges entre l'EPFA Guyane et la garde des sceaux sur les projets en cours et à venir dans le cadre de l'OIN Guyane.

Twitter : @EpfaGuyane

Site : www.epfag.fr

À propos de l'EPFA Guyane : créé en 1996, l'EPAG (établissement public d'aménagement de Guyane) a changé de statut au 1^{er} janvier 2017 pour devenir un EPFA (établissement public foncier et d'aménagement). Il est dirigé par Denis Girou. Rodolphe Alexandre ; Président de la Communauté Territoriale de Guyane (CTG), a été élu président du conseil d'administration. L'établissement sera, cette année, doté progressivement de 5 803 hectares de foncier appartenant à l'État et il a déjà reçu un financement d'environ 6 millions d'euros pour conduire les études nécessaires à l'opération d'intérêt national. L'EPFA Guyane, dont le statut est taillé « sur mesure » pour la Guyane, s'inscrit dans une perspective de développement cohérent et durable du territoire, adapté aux spécificités amazoniennes. **Sa mission s'articule autour de trois axes : faire la ville amazonienne durable**, dans le cadre de sa mission d'établissement public d'aménagement ; **maîtriser le foncier** pour les projets publics de demain dans le cadre de sa mission d'établissement public foncier ; **contribuer au développement économique** du territoire et participer **au développement agricole** de la Guyane sans son rôle de quasi SAFER. L'Opération d'intérêt National de la Guyane, à laquelle les élus ont été associés, a été instaurée par décret le 14 décembre 2016. Elle s'organise autour de trois bassins de vie : Saint-Laurent du Maroni et Mana, Kourou, la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral, représentant 24 périmètres géographiques différents. **La Guyane est la première opération d'intérêt national ultramarine. Elle sera mise en œuvre par l'EPFA Guyane.**